

Décret du bonus écologique 2024 : *Une attente qui se fait ressentir*

La loi de finances 2024, qui vient durcir les conditions d'accès au bonus écologique par rapport aux années précédentes, en le soumettant notamment à l'obtention d'un score environnemental, n'a pas fini de livrer ses secrets. En effet, le décret devant fixer le plafond du coût du véhicule (hors options) et le montant du bonus n'a toujours pas été publié. Ce décret prévoit également de fixer le montant de la prime à la conversion et la prime rétrofit. Quelles sont les conséquences pour un loueur comme Athlon ?

Des rumeurs et un manque de visibilité

Si de nombreuses rumeurs affluent un peu partout sur Internet, notamment sur une baisse de 1 000 € pour les entreprises, rien ne permet pour le moment de le confirmer. Le décret, qui devait être publié dans les premiers jours de janvier 2024, attendait des arbitrages notamment sur la question des trois-roues. Et le récent remaniement n'a dû rien arranger, la question des transports et de la transition énergétique ne sont plus gérées par des ministères de plein droit.

Les conséquences pour les commandes

En l'état, et si le décret n'est pas rétroactif (comme c'est prévu pour le moment), les entreprises souhaitant passer une commande bénéficieront de l'ancien montant de l'aide, soit 3 000 € sous réserve que le véhicule remplisse les nouvelles conditions du bonus 2023 (score environnemental, émissions de CO₂ inférieures à 20g/km et coût du véhicule inférieur à 47 000 €).

Pour les entreprises qui souhaitent nous consulter pour la révision de leur Car Policies (avec l'insertion de véhicules électriques) ou pour obtenir une cotation sur un ou plusieurs modèles concernés, l'attente de ce décret nous empêche de donner un TCO avec certitude, ce qui bloque la prise de décision côté entreprise et qui risque donc de retarder la prise de commande du véhicule. C'est donc une mauvaise nouvelle pour tout le monde, du constructeur aux entreprises, en passant par le loueur.

Et côté constructeurs ?

Afin de palier la perte du bonus pour certains de leurs modèles, plusieurs constructeurs ont choisi de baisser leur coût afin de ne pas pénaliser les commandes. La parution du décret ne change rien pour les véhicules exclus du dispositif (que ce soit par rapport au score environnemental, au coût catalogue du véhicule ou aux émissions), mais pourra avoir un impact sur leurs stratégies à venir concernant les modèles éligibles : vont-ils aussi s'aligner si le bonus écologique est diminué ?

A propos d'Athlon

Athlon – Getting You There

Athlon est l'un des acteurs majeurs de la Location Longue Durée et de la gestion de flotte en Europe, gérant plus de 400 000 véhicules.

Depuis plus de 100 ans, Athlon propose les solutions de gestion de flotte et de mobilité les plus adaptées aux besoins de ses clients, de la société et de l'entreprise.

Basée aux Pays-Bas, la société est présente dans plus de 20 pays en Europe, directement ou par l'intermédiaire de partenaires privilégiés. Athlon est une filiale de Mercedes-Benz Mobility AG.

Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site internet [ici](#).

Retrouvez toute l'actualité Athlon sur nos réseaux sociaux :

